

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 2862/C.A.C.

Astrida, le 12 octobre 1950.

ASTRIDA



1538

M

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, les pièces justificatives des diverses dépenses engagées pour l'installation des centres de dépulpage:

M.O.I. KIZI	3.991.00	suivant listes
" MUNINI	5.937.00	id.
" KIBINGO	2.134.00	id.
" KANSI	1.986.00	id.
" RUKARA	3.742.00	id.
" MUSHA	1.491.00	id.
" TARE	696.00	id.
Salaire maçons	2.606.00	id.
" "	1.510.00	id.
Achat 10 K° clous	240,-	
1 marteau	87,-	
1 mètre double	40,-	
4 sacs ciment	840,-	1.207.00 suivant factures
Fournitures briques, tuiles, sable	6.720.00	id. C.A.C.
Transports par camionnette C.A.C.	4.044.00	id. id.
Gardiens Centres	3.150.00	état salaire
	39.214.00	

TRENTE-NEUF MILLE DEUX CENT QUATORZE FRANCS.

Ci-joint deux factures qui ne sont pas encore payées:

SHUN	204.00 francs
ALEXAKIS	588.00 "
	792.00 francs
	=====

Veuillez régler ces factures directement à la SHUN et ALEXAKIS.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Comptable C.A.C., STRIJBOS,

A Monsieur le Directeur de l'O.C.I.R.U.

à

· U S U D B U R A .